

## **ECOLE MATERNELLE LA COMBE DES DAMES**

23 avenue de Barbezieux  
16100 CHATEAUBERNARD  
05-45-82-17-27

### **REGLEMENT INTERIEUR**

#### **1- PREAMBULE**

- Les élèves et leur famille, les enseignants doivent s'interdire tout comportement, geste ou parole qui porteraient atteinte à la personne et au respect qui lui est dû.
- Les objectifs de l'école pour chaque élève :
  - la socialisation
  - apprendre à être autonome
  - acquérir les connaissances conformes au programme scolaire national.
- L'école est un service public laïc. Le port de signes ou de tenues manifestant une appartenance religieuse est interdit.

#### **2 – FREQUENTATION, OBLIGATION SCOLAIRE**

- La scolarisation des enfants âgés de 2 ans révolus le jour de la rentrée se fera selon les places disponibles (priorité aux enfants plus âgés du secteur).
- L'inscription implique l'engagement pour la famille à une fréquentation régulière.
- Toute absence d'un enfant doit être justifiée (en appelant l'école le jour de l'absence).
- Les familles sont tenues de respecter le calendrier scolaire communiqué au début de l'année.

#### **3 – HORAIRES**

- Les élèves ont classe 4 jours et demi dans la semaine : lundi, vendredi : le matin de 8h45 à 12h05 et l'après-midi de 13h55 à 15h45 ; mardi, jeudi : le matin de 8h45 à 12h05 et l'après-midi de 14h00 à 15h45. Le mercredi : le matin de 8h45 à 12h15
- Les portes sont ouvertes de 8h35 à 8h45 le matin et de 13h 45 (ou 13h50) à 13h55 (ou 14h) l'après-midi.
- Les Nouvelles Activités Périscolaires sont organisées de 15h45 à 16h30. Les enfants seront dirigés vers la garderie dès 16h40.
- Les enfants sont sous la responsabilité de leurs parents jusqu'au portail.
  - Dans le cadre des activités pédagogiques complémentaires (APC), les élèves concernés seront pris en charge par les enseignants de 15h45 à 16h30 à l'école.

#### **4 – USAGE DES LOCAUX, HYGIENE ET SECURITE**

##### **Hygiène, les locaux :**

- Il est interdit de fumer dans le périmètre scolaire
- Il est interdit d'entrer dans l'école avec un animal même tenu en laisse.

##### **Hygiène, les élèves :**

- L'enfant doit venir à l'école dans un état de propreté et en bonne santé.
- Aucun médicament ne peut être donné aux élèves, sauf dans le cas d'une autorisation signée avec le médecin scolaire (PAI).
- Des poux sont régulièrement signalés. Les enseignants informent les parents afin que les parents prennent des dispositions.
- Un fruit est proposé en collation à 10h30, cela ne doit en aucun cas se substituer au petit-déjeuner avant de venir à l'école.
- Evitez de donner bonbons et gâteaux aux enfants.

##### **Sécurité des locaux :**

- Les consignes de sécurité et les exercices obligatoires ont lieu selon la réglementation en vigueur.

##### **Sécurité des élèves :**

- Les parents sont tenus de remplir les fiches de renseignements et de prévenir l'enseignant de leur enfant en cas de changement.
- En cas d'accident, les enseignants préviennent les parents. Selon les cas, le directeur prévient les urgences.
- L'assurance scolaire est obligatoire et l'attestation doit être remise à l'école.
- Pour la sécurité des enfants ne pas leur mettre de bijou susceptible de les blesser.

#### **5 – SURVEILLANCE :**

- La surveillance à l'accueil, à la sortie de 15h45 et pendant les récréations est répartie par les enseignants.
- Durant la pause déjeuner, et les NAP, les élèves sont sous la surveillance des ATSEM et des animateurs communaux.

-----  
**Nom de l'élève :** .....

**J'ai pris connaissance du règlement intérieur**

**Date :**

**Signature :**